

AG du 2/03/2024

Rapport de présentation du budget prévisionnel 2024

Le budget prévisionnel de l'exercice 2024 concerne la période du 01 janvier au 31 décembre 2024. Il a été établi en adéquation avec le Plan de Développement et adopté en Comité Directeur. Il s'équilibre à hauteur de 914900 € avec des subventions de 45 000 € du Conseil Régional, 28 000 € du PSF et de 20 000 € de la DRJSCS (accession performance), ainsi que des partenariats et subventions notamment de la FFME PST (31500€). Ce budget prend en compte la cotisation territoriale sur les licences de 16 € calculée avec une estimation de 13000 licences en 2023-2024 et 13 000 en 2024-2025. Le projet de la Ligue continuera à être mis en œuvre ; Il prend en compte l'exploitation et le fonctionnement de la SAE de Tarbes l'Usine Escalade avec un excédent attendu de 20 000€ qui équilibre le budget global. Le budget sera réajusté en Comité Directeur après 6 mois de fonctionnement et après notification des subventions.

Les charges de personnel (491 700 €) et les subventions ont été affectées sur les différentes actions.

Les principaux points sont précisés ci-dessous :

Fonctionnement Général :

En charges (187000 € dont 65800 € de personnels affectés) cette partie retrace les frais de fonctionnement généraux de la ligue, y compris la communication, les achats de matériels sportifs subventionnés (15000 €), les achats d'entrées en salles d'escalade (compensées par les reventes) la bourse aux clubs qui est versée sur l'année sportive sera reconduite et prévue au budget 2025. En produits (261900 €) sont inscrits notamment le versement de la part régionale sur la licence de 16 €, soit 208000 € pour 13 000 licenciés, la partie subventionnée par le Conseil Régional pour le matériel (4500 €) et les reventes d'entrées aux salles d'escalade (22500 €), ainsi que des produits courants.

Personnel : les frais de personnels sont estimés à 491 700 € (dont 220 000 pour la SAE Tarbes) et répartis dans les différentes lignes d'actions.

Projets :

LFPS Formations :

Dépenses 63000 € (dont 31000 € de personnel affectés)

Cette partie reprend toutes les formations qualifiantes des différentes activités.

Se rajoute la partie formations pro (CQP majoritairement) déléguée par la FFME : 8600 €

En produits 63000 € : participations des stagiaires des formations de bénévoles et des subventions (Région 8500€) ; 12000€ de produits sont prévus sur la formation pro ;

LFPS Loisirs (multi activité) :

Dépenses 10000 € pour Occitechnik et 9400 € de frais de personnels affectés

Produits 17000 € dont 7000 € de subventions

LFPS prévention sécurité

Formations interdisciplines (JTR...) et actions de préventions sécurité dépenses 8000 € dont 2000 € de personnels et 5500 € de produits dont 3000 € de subventions

Montagne et escalade pour tous (RSO) : Fin du projet subventionné fin 2021 avec en produits le reliquat de subvention complémentaire : 4 000€

Soutiens aux compétitions et athlètes :

Soutien à l'organisation de championnats régionaux (esc et ski) : 4000 €

et à l'organisation de compétitions nationales : 3000 €

Bourses athlètes escalade et ski : 6000 €

Compétitions escalade : 20900 € en charges dont 15400€ de personnels, 15000€ de produits (inscriptions, subventions, FFME)

Accès HN

Développement Sportif Escalade ERJS: Dépenses: 30400 € dont 11400 € de personnel compensés partiellement par des subventions et produits FFME

Ski ERJSA: Dépenses: 24800 € dont 18800 € de personnel

en produits 14500 € de subventions, partenariats (2000€) et produits courants

Pôle Ski HN à Font Romeu :

40300 € dont 8500 € de personnel et 38500€ de produits : familles 22500€ parrainages 4000€ subventions 12000 €

Pôle Escalade :

Les Charges estimées à hauteur de 112800 € dont 24400 € de personnel concernent les frais d'encadrement : 54 400 € et les frais de scolarité (34000 €) compensés par des produits équivalents : En produits (100500 €) sont inscrits des subventions (Région, BOP) pour 27500 €, les participations des familles pour l'hébergement au CREPS (34000 €), des produits courants (stages, examens médicaux, partenariats 22500 €), et le PST FFME (16500€)

Animation territoriale (soutien aux clubs, CT) SAE SNE :

Dépenses 82700 € dont 73700 € de personnels notamment Pierre Pujo (animation territoriale) et Cyprien Sicard pour les SNE et 9000 € de frais principalement de déplacements

SAE Tarbes :

Dépenses 300000 € dont 220 000 € de personnels compensés par 320000€ de produits

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ; Ligue Occitanie,
7 rue André Citroën ; 31130 Balma Tel : 05 62 27 07 66,

Web : <http://www.occitanie.ffme.fr> ; E-Mail : contact@occitanie.ffme.fr

Association 1901 agréée par le Ministère des Sports - Affiliée à l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme (U.I.A.A.)
et au Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) - SIREN 447 610 098 - APE 926 C